



ETUDES DIRIGEES



Ville de Gonfaron
Pôle Enfance

Fiche inscription mensuelle

Service Enfance
04 94 78 39 72

MOIS DE

A remettre chaque mois pour le mois suivant avant la date butoir indiquée par le régisseur (cf tableau)

Renseignements / inscription et règlement régie scolaire ☎ 04 84 78 39 72 - regie.scolaire@gonfaron.fr

Organisation et annulation pour le mois en cours, s'adresser à l'équipe enseignante de l'école J.Aicard

	Enfant	Parent
Nom		
Prénom		
Téléphone domicile Portable		
Enseignant (classe et nom)		

Horaires de prise en charge : 16h30 à 17h30

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Je souhaite l'inscription de mon enfant à l'étude dirigée, les jours suivants, entourez les jours de présence	X	X	X	X

Tarif : 2,50 euros par soir (tarif au 1^{er} janvier 2020)

MONTANT DU CHEQUE POUR LE MOIS X 2.50 € = €
--------------------------------	--------------------------

En cas d'annulation une décharge sera signée auprès des enseignants

Conditions :

- ☛ Payable dès l'inscription auprès du service de la Régie Municipale.
- ☛ Aucune inscription ne sera prise en cours de mois.
- ☛ Vous vous engagez pour le mois.
- ☛ **Seules 3 conditions de remboursement :**
 - a) l'enseignant de l'enfant est absent et votre enfant n'est pas resté à l'école ce jour-là.
 - b) en cas d'absence pour maladie un délai de carence a été fixé à 2 jours. Au-delà, les documents justifiant l'absence, devront parvenir au service de la Régie dans les sept jours qui suivent.
 - c) en cas de décès d'un proche.

*L'inscription doit être remise obligatoirement à **Mme Jauffret** (bureau du régisseur – service de l'Enfance) et non aux enseignants. Date limite de l'inscription confer tableau, affiché à l'entrée de l'école et au bureau de la régie scolaire, précisant les dates butoir pour chaque mois. L'inscription doit être accompagnée d'un chèque à l'ordre du trésor public avec le montant correspondant.*

J'ai pris connaissance des conditions.		Fait à Gonfaron, le
Parent 1	Parent 2	Tuteur